

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 005 /2020/AONO/REN/DMD/C-GOBO/CIPM-BEC
DU 06/09 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX
DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'E.P.
GALAM MBASSA, COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY -
REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

E.P. DE GALAM MBASSA

Financement : Budget d'Investissement Public de MINDDEVEL 2020

1. Montant prévisionnel : 19 000 000 FCFA
2. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe à l'Ecole Publique de GALAM MBASSA, Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte du (MINDDEVEL)

3. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

4. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de 90 jours calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries

et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

5. Allotissement

Le dossier d'AONO est constitué d'un lot
Construction d'un bloc de deux salles de classe dans les l'EP de GALAM MBASSA

6. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 19 000 000 (Dix-neuf Millions) de francs CFA.

7. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

8. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère l'Education de Base, Exercice 2020 sur les lignes d'imputations respectives :

Ligne n°

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans pièce 12 du DAO, une somme de 400 000 (quatre cent mille) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Gobo au Secrétariat Général dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier peut être obtenu à la Commune de Gobo, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 35 000 (trente-cinq mille) francs CFA payable à la recette municipale contre quittance.

12. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de Gobo au secrétariat General, au plus tard le **25/09** 2020, date limite de réception des offres à **13** heures et devra porter la mention:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 005 /2020/AONO/REN/DMD/C-GOBO/CIPM-BEC

DU 08/04 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE GALAM MBASSA, COMMUNE DE GOBO DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances.

14. Ouverture des plis

L'ouverture de tous plis se fait en un (01) seul temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le _____ 2020 à 14 heures précises par la Commission Interne de passation des marchés Publics (CIPMP) dans le bureau du Président de ladite commission.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

15. Critères d'évaluation

15 1- Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée.

15.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à trente millions (30 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- f) Non satisfaction, au moins, à vingt-neuf (29) critères essentiels sur quarante-deux (42).

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15.2 : Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'Offres. Ces critères portent sur :

- Présentation sur 03 critères ;
- Personnel d'encadrement de l'entreprise sur 12 critères ;
- Matériel de chantier à mobiliser sur 06 critères ;
- Méthodologie d'exécution sur 11 critères ;
- Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 10 critères.

16. Attribution

Le Maire de la Commune de Gobo, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la **moins-disance** après vérifications de ses prix et jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, à la Commune de Gobo BP 02.

Gobo, le 06/06/2020

Le Maire,
(Autorité Contractante)

COPIE:

- PREFET MAYO-DANAY (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CDPMMMD (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAPMD/SPM (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

